



Comité Départemental de Seine Maritime de Tir à l'Arc

Commission Sportive

Championnats Départementaux individuels Tir en salle

Règlement - Mode de sélection

Période de présélection:

La présélection des archer-e-s est effectuée au vu du classement Départemental en salle qui couvre la période allant du début de saison jusqu'à 2 semaines précédant le(s) championnat(s).

Préinscriptions-Sélections:

L'archère, l'archer désirant participer aux Championnats Départementaux doit se préinscrire avant le 31 décembre 23h59 via la plateforme Inscript'Arc

Cette inscription doit être confirmée par un virement à l'ordre du Comité Départemental.

Ce moyen de paiement est le seul et unique.

Aucune dérogation ne sera acceptée

Pour être sélectionnable, il faut remplir plusieurs conditions :

Etre licencié dans un club du Département.

Avoir réalisé 3 scores au plus tard 2 semaines avant le Championnat.

Entrer dans les quotas définis par le Comité Départemental

Quotas:

Les quotas provisoires et définitifs sont de la responsabilité de la Commission Sportive

Ils seront publiés sur le site Internet du CD76 et diffusés à l'ensemble des structures

Les quotas définitifs et la liste des archers sélectionnés seront arrêtés après le dernier concours sélectif soit deux semaines avant le championnat départemental et publiés dans les meilleurs délais

Catégories:

Toutes les catégories sont concernées (Hommes et Femmes) de U11 à S3

Pour les arcs « classique », « poulies », « sans viseur » en fonction de la réglementation en vigueur à la date des Championnats

Tenue - Comportement :

Chaque archer doit obligatoirement porter une tenue blanche ou la tenue officielle du club et des chaussures de sport.

Tous les participants se doivent d'avoir un comportement sportif exemplaire, ne pas manifester ostensiblement ou bruyamment dans la zone réservée aux archers avant le signal sonore de fin des tirs. Il est interdit de fumer ou de vapoter sur le lieu de la compétition.

Calendrier des championnats:

Le championnat Jeunes se déroule sur une seule journée, le championnat Adultes sur un week-end.

Concernant les adultes, c'est le CD qui se charge de la répartition des catégories entre le samedi et le dimanche

Ils ont lieu 2 semaines au plus tard avant les championnats de France.

Déroulement des compétitions

Se référer au cahier des Charges pour les horaires

Toutes les catégories bénéficient d'une volée d'échauffement avant le premier duel.

Chaque match se déroulera au meilleur des 5 sets de 3 flèches pour les arcs classiques et sans viseur et au total des points de 5 volées de 3 flèches

En 2 mn pour tous les types d'arcs

Sanctions:

Un archer préinscrit et sélectionné qui ne serait pas présent le jour de la compétition sans motif valable et dûment justifié ne sera pas remboursé de son engagement et le Comité Départemental statuera sur les suites à donner.

Dated'application:

Adopté par le Comité Directeur le 29 mars 2024 et applicable immédiatement